



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6666

Texte de la question

La leucémie ou cancer du sang tue chaque année en France 49 000 personnes dont un peu plus de la moitié sont des enfants. Si la lutte contre ce fleau a fait des progrès considérables, des moyens nouveaux doivent être mis en œuvre pour dépasser le taux actuel de remissions (65 à 70 p 100). Les médecins des services hospitaliers spécialisés fondent en particulier des espoirs solides dans les greffes de moelle osseuse. Cette technique parfaitement maîtrisée bute toutefois sur le retard dans la mise en place d'un fichier national de donneurs de moelle osseuse. C'est pourquoi M Jean Proveux demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, de lui faire connaître les mesures qu'entend adopter le Gouvernement pour encourager les dons volontaires de moelle osseuse, mettre en place les structures d'accueil des donneurs et réaliser ce fichier national qui éviterait aux malades d'avoir recours à des banques étrangères au coût d'accès prohibitif.

Texte de la réponse

Reponse. - La constitution du fichier national de donneurs potentiels de moelle osseuse, qui est aujourd'hui opérationnel, a été rendue possible grâce, notamment, aux efforts financiers particulièrement importants de la Caisse nationale de l'assurance maladie. En effet, cet organisme a accordé à l'association « Greffe de moelle - France-Transplant », responsable de l'opération, plusieurs subventions dont le montant, à ce jour, dépasse les 13 millions de francs et devrait être très sensiblement augmenté au titre de l'exercice 1989. Actuellement, avec 42 000 noms inscrits - objectif fixé par les praticiens eux-mêmes - les chances de trouver un donneur compatible HLA non apparenté pour chaque malade se situent entre 40 et 50 p 100. Mais il faut admettre les limites relatives de ce système puisque, compte tenu de l'homogénéité de la population française, l'accroissement du fichier de 40 000 à 100 000 donneurs, par exemple, qui entraînerait des dépenses plus élevées de 150 p 100, n'augmenterait ces chances que de 10 p 100 au maximum. Et en toute hypothèse, quelle que soit sa taille, il paraît scientifiquement exclu que ce fichier permette de trouver un donneur compatible pour tous les malades. Cependant, des mesures seront prises pour en maintenir le volume actuel, ce qui implique un recrutement de nouveaux donneurs de l'ordre de 4 000 environ par an, pour pallier les déficiences prévisibles. Une connexion avec les différents fichiers européens apparaît, en outre, comme une excellente solution et la Communauté économique européenne a d'ores et déjà accordé une subvention destinée à la mise en place d'une coordination à ce niveau. Il convient de souligner que le fichier français est actuellement, de loin, le plus important des fichiers européens, si l'on excepte celui constitué en Grande-Bretagne par une association privée et dont la consultation est particulièrement coûteuse.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6666

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3604